CRÉPY en VALOIS
MODERNITÉ & TRADITION

**DECISION DU MAIRE N° DEC2026-79**

# DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) MULTI-ACCUEIL « LES PETITS ARCHERS »

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2026-04-02 du 10 avril 2026, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant le souhait de la Ville d'améliorer la qualité d'accueil des enfants à la Maison de la Petite Enfance « Les Petits Archers », notamment en matière de protection solaire et de confort thermique,

**DECIDE**

**Article 1 :**
Une subvention est sollicitée auprès de Caisse d'allocations familiales de l'Oise pour des travaux d'installation de brise-soleil motorisés sur le bâtiment de la Maison de la Petite Enfance « les Petits Archers ».

**Article 2 :**
Le montant de la subvention sollicitée est de 21.782,40 €, soit 80 % du coût HT de l'opération.

**Article 3 :**
La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations, et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 2 novembre 2026.

Par délégation du Conseil municipal,
Gabriel MELAÏMI
Maire de Crépy-en-Valois
1er Vice-président de la CCPV

MAIRIE DE CRÉPY-EN-VALOIS (Oise)

**PUBLICATION**
Date de mise en ligne sur le site Internet de la Commune :
03 NOV. 2026

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20261102-DEC2026-79-DE
Date de télétransmission : 03/11/2026
Date de réception préfecture : 03/11/2026